

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250310-033_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Dix Mars à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles. Date de convocation du conseil municipal : 4 mars 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héroïse MONREAL, Jean-Michel PONCE

Absents excusés : Monique DEYRES donne pouvoir à Marc MEDINA, Sébastien CABRI donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Romain ALBERT donne pouvoir à Bernardine SANCHEZ

Absente : Catherine MAMONTOFF

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héroïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.033/2025

Participation de la commune aux voyages linguistiques, culturels et sportifs organisés par le collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, propose à l'assemblée de favoriser les échanges linguistiques, culturels et sportifs des élèves de Torreilles, scolarisés au collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque, en attribuant une participation de 80,00€ par élève torreillan concerné.

Cette participation financière a pour objet de réduire les frais incombant aux parents d'élèves pour les voyages prévus ci-après :

- Pour le voyage organisé au ski du 10 février au 14 février 2025 (5 élèves)
- Pour le voyage organisé en Italie du 7 avril au 12 avril 2025 (5 élèves)

Il informe que la participation financière de la commune sera versée au collège Jean Mermoz qui la déduira ensuite de la participation des familles torreillannes.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le programme prévisionnel des voyages linguistiques, culturels et sportifs organisés par le collège Jean Mermoz ;

- APPROUVE le versement d'une participation financière de 80,00€ par élève torreillan scolarisé au collège Jean Mermoz de Saint Laurent de la Salanque, pour le voyage organisé au ski du 10 février au 14 février 2025 et en Italie du 7 avril au 12 avril 2025 ;
- DIT que cette participation sera versée au collège Jean Mermoz sur présentation d'un état justificatif des dépenses concernant les élèves torreillans ;
- DIT que la dépense sera prévue au budget principal communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 13 MARS 2025
Et publication du : 13 MARS 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héroïse MONREAL